



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE

Trentième session, 3-7 octobre 2106

Astana (Kazakhstan)

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2014-2019 (PLAN STRATÉGIQUE POUR LE CCEURO 2014-2019) – ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

(Document établi par le Coordonnateur du CCEURO)

Introduction

1. À sa trente-sixième session (2013), la Commission du Codex Alimentarius a adopté le Plan stratégique général 2014-2019. Lorsqu'il a été adopté, des Membres ont aussi indiqué que le Plan stratégique pourrait servir de base à l'élaboration de plans stratégiques régionaux, comme dans le cas du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) et du Comité de coordination du Codex pour l'Asie (CCASIA).
2. Durant la Consultation régionale organisée par la FAO sur le renforcement des capacités d'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments et sur la participation améliorée aux travaux du Codex le 18 septembre 2013 à Pulawy (Pologne), un document informel décrivant les buts d'un projet de plan stratégique pour le CCEURO a été présenté par le Coordonnateur pour l'Europe. Le Plan stratégique a pour but de renforcer l'efficacité du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe. Ce projet a fait l'objet d'un débat informel à la réunion de Pulawy.
3. Après la réunion de Pulawy, les membres du CCEURO ont été invités à formuler des observations écrites sur le projet.
4. À la vingt-neuvième session du CCEURO à La Haye en 2014, un projet de plan stratégique pour le CCEURO a été présenté sur la base des observations écrites reçues. Le projet de Plan stratégique pour le CCEURO s'inspire du Plan stratégique mondial du Codex pour 2014-2019 et s'aligne sur ce Plan. Il entend parvenir à une meilleure coordination et à une plus grande interaction entre les pays membres afin de renforcer les systèmes nationaux de contrôle des aliments, de promouvoir l'harmonisation des normes et l'équivalence des pratiques en assurant la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce des aliments.
5. Le document a été examiné et des modifications ont été approuvées durant la vingt-neuvième session du CCEURO. Afin de ne pas trop s'écarter du Plan stratégique général, il a été convenu de lier les objectifs du Plan stratégique pour le CCEURO au Plan stratégique général du Codex. Le Comité est convenu de constituer un groupe de travail électronique, travaillant en anglais et en russe, présidé par les Pays-Bas et coprésidé par l'Ukraine, chargé de poursuivre l'élaboration du document et de prendre en compte également les questions soulevées par le Comité, pour examen à sa prochaine session.
6. À sa trente-huitième session, la Commission du Codex Alimentarius a approuvé ces conclusions en 2015.

Les Pays-Bas et l'Ukraine ont diffusé un concept adapté et ont invité les membres du CCEURO à formuler des observations sur leur plan régional. Les observations reçues ont été affichées sur le site web du CCEURO. Elles sont encore accessibles dans [CCEURO](#)¹ (en anglais) et [CCEURO](#)² (en russe).

¹<https://www.codexalimentarius.nl/sites/codexalimentarius.nl/files/bijlagen/ENG%20Comments%20Draft%20Strategic%20Plan%20CCEURO.pdf>

²<https://www.codexalimentarius.nl/sites/codexalimentarius.nl/files/bijlagen/RU%20Comments%252%20on%20Draft%20Strategic%20Plan%20after%20CCEURO%20w97.pdf>

7. S'appuyant sur ces observations, les Pays-Bas et l'Ukraine ont préparé un projet de plan stratégique adapté pour le CCEURO. Celui-ci est joint au présent document comme Annexe I.

Considérations générales

8. Le débat qui a débouché sur l'Annexe I a atteint son but en faisant connaître à tous les membres du CCEURO le Plan stratégique général; il a par ailleurs stimulé des réflexions et des échanges de vues sur le lien entre le Plan stratégique général et un plan pour notre région Europe.
9. Durant la vingt-neuvième session du CCEURO, il est apparu possible, avec l'aide offerte par l'OMS, de produire un document ainsi que promis dans l'Action 3.2. Après une étude attentive des possibilités, cette tâche s'est révélée trop ambitieuse, compte tenu de la confidentialité dans le cadre de laquelle la FAO et l'OMS invitent leurs experts et régissent les plateformes existantes et les collectes de données.
10. Durant la trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius en 2015, sous le point de l'ordre du jour sur la revitalisation des comités régionaux, quelques délégations se sont interrogées sur l'utilité des plans stratégiques régionaux tandis que pour d'autres, il s'agissait d'outils nécessaires pour répondre aux priorités régionales et appuyer le Plan stratégique mondial. Chacun s'est accordé à reconnaître que les plans régionaux devaient être cohérents avec le plan mondial.
11. Lors de la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius en 2016, il a été régulièrement fait mention du Plan stratégique général. Des plans stratégiques généraux ne sont pas nécessaires pour maintenir les buts du Plan stratégique général à l'ordre du jour.

Recommandations

12. Compte tenu de ces considérations, il est recommandé ce qui suit:
 - Utiliser l'Annexe I pour un débat interne sur le développement de la région Europe.
 - Ne pas présenter un projet de Plan stratégique pour le CCEURO en parallèle avec les Plans stratégiques généraux à la Commission du Codex Alimentarius.
 - Ne pas demander d'observations sur l'Annexe I aux non-membres du CCEURO (par souci de conformité avec les règles établies pour les groupes de travail électronique, l'Annexe I devrait maintenant être envoyée au reste du monde pour observations).
 - Interrompre l'élaboration d'un Plan stratégique officiel pour le CCEURO.

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE POUR LE CCEURO

	PROJET	PROJET	PROJET	PROJET
Lien avec le Plan stratégique général	Objectifs stratégiques du CCEURO	Actions	Résultat	Indicateurs
But stratégique 3: Faciliter la participation efficace de tous les Membres du Codex	Objectif 1: Renforcer les points de contact du Codex et les Comités nationaux du Codex Actions	1.1 Définir les besoins de renforcement des capacités des structures du Codex au niveau national; identifier les besoins de ressources et de financement.	Aperçu des besoins de renforcement des capacités dans les divers pays de la région. À atteindre moyennant: 1. questionnaires 2. interviews 3. ateliers	(à déterminer)
		1.2 Organiser des ateliers nationaux, sous-régionaux et/ou régionaux sur les thèmes du Codex à l'intention des points de contact du Codex et des membres des Comités nationaux du Codex;	1. Cours de formation au Codex FAO/OMS 2. Autres cours (par exemple, «Une meilleure formation pour des aliments plus sains», par la Commission européenne; formation sur le lieu de travail, etc.)	Nombre d'ateliers ou de cours de formation pertinents pour la région
		1.3 Élaborer un programme de jumelage entre les membres du CCEURO ³ afin de mieux faire connaître les questions, structures et procédures du Codex.	1. Accords de jumelage 2. Activités de jumelage	Nombre d'accords et d'activités de jumelage dans la région

³ Dans le présent document, «membres du CCEURO» se réfère aussi à l'«Organisation membre» (c'est-à-dire l'Union européenne).

	PROJET	PROJET	PROJET	PROJET
Lien avec le Plan stratégique général	Objectifs stratégiques du CCEURO	Actions	Résultat	Indicateurs
But stratégique 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion du travail efficaces et efficaces	Objectif 2: Améliorer la communication et la coordination entre les membres du CCEURO et d'autres régions	2.1 Organiser des réunions préalables à la session avec tous les membres du CCEURO avant les comités, groupes spéciaux et groupes de travail pertinents du Codex et la Commission;	Augmentation des possibilités de tenir des réunions préalables à la session afin d'optimiser l'utilisation des ressources des membres	Nombre de réunions organisées en marge des réunions du Codex
		2.2 Axer l'ordre du jour du CCEURO sur les questions intéressant plus particulièrement la région;	1. Communication permanente entre le secrétariat du pays hôte du CCEURO et les membres du CCEURO, en particulier avant la réunion du CCEURO 2. Le secrétariat du pays hôte du CCEURO demandera aux membres du CCEURO s'il y a des questions intéressant plus particulièrement la région. 3. Le secrétariat du CCEURO fournira un résumé des questions intéressant le CCEURO sur l'ordre du jour du Codex.	L'ordre du jour du CCEURO qui reflète ce qui intéresse particulièrement la région
		2.3 Élaborer une stratégie régionale pour des questions d'intérêt mutuel	1. Un groupe de travail électronique qui peut élaborer une stratégie régionale sur des questions d'intérêt	Nombre de questions pour lesquelles une stratégie CCEURO a été élaborée
		2.4 Créer une plateforme de communication pour les membres du CCEURO.	1. Utilisation du site web du CCEURO 2. Utilisation de l'environnement CCEURO sur le site web du Codex	Fonctionnement de la plateforme interactive du CCEURO

	PROJET	PROJET	PROJET	PROJET
Lien avec le Plan stratégique général	Objectifs stratégiques du CCEURO	Actions	Résultat	Indicateurs
		2.5 Participation des représentants du CCEURO en tant qu'observateurs aux réunions d'autres comités régionaux du Codex.	1. Échange d'informations entre la région du CCEURO et d'autres régions 2. Visibilité du CCEURO dans d'autres comités régionaux du Codex	Nombre de comités régionaux auxquels participent le secrétariat du CCEURO ou un représentant du CCEURO
But stratégique 2: Assurer l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex	Objectif 3: Renforcer l'échange de compétences scientifiques et techniques entre les membres du CCEURO	3.1 Identifier et classer par ordre de priorité les questions régionales et mondiales exigeant des travaux de recherche et d'analyse scientifiques;	Aperçu et classement par ordre de priorité des questions régionales et mondiales nécessitant une recherche/analyse scientifique À atteindre moyennant: 1. questionnaires 2. interviews 3. ateliers 4. cours de formation	(à déterminer)
	<i>[(À déterminer: Débat sur ce que nous souhaitons atteindre ici et dans quel but)]</i>	<i>[3.2 Établir une liste de spécialistes et d'institutions en mesure de fournir des compétences scientifiques et techniques; 3.3 Mettre en place des réseaux scientifiques et techniques parmi les experts et les institutions].⁴</i>	<i>[Un aperçu des spécialistes, institutions et réseaux offrant des compétences scientifiques et techniques, pour promouvoir un réseau fonctionnel]</i>	<i>[(À déterminer: Débat sur ce que nous souhaitons atteindre ici et dans quel but)]</i>

⁴ 3.2.et 3.3 ont été jugés très ambitieux. Par conséquent, ces actions ont été placées entre crochets pour élaboration ultérieure. D'après le document REP 15/EURO:

«56. Le représentant de l'OMS a indiqué au Comité que ces deux actions contribuaient aux activités FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques. L'OMS dispose de plusieurs bases de données et de réseaux qui doivent être pris en compte en ce qui concerne les listes d'experts, les collectes de données, etc.

57. Le Comité est convenu de poursuivre l'élaboration de ces deux actions compte tenu de la nécessité de créer des synergies avec les plateformes existantes et a demandé à la FAO et à l'OMS de travailler avec le coordonnateur afin de perfectionner ces actions. Le représentant de l'OMS a proposé de rédiger un document qui pourrait être examiné dans le cadre d'un groupe de travail électronique (voir paragraphe 66).»

	PROJET	PROJET	PROJET	PROJET
Lien avec le Plan stratégique général	Objectifs stratégiques du CCEURO	Actions	Résultat	Indicateurs
		3.4 Promouvoir la participation d'experts de la région du CCEURO aux organes mixtes d'experts FAO/OMS et fournir des données en réponse à l'appel à données	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser la participation actuelle des experts aux organes mixtes d'experts FAO/OMS 2. Encourager la participation d'experts 3. Stimuler la fourniture de données en réponse aux appels à données 	<p>Augmentation du nombre de réunions auxquelles participent des experts du CCEURO dans des organes mixtes d'experts FAO/OMS</p> <p>Augmentation du nombre de pays du CCEURO répondant aux appels à données de la FAO et de l'OMS</p>
	Objectif 4: Promouvoir l'utilisation des normes du Codex comme base des législations et réglementations nationales	4.1 Faire mieux comprendre l'importance du Codex aux parties prenantes et aux décideurs concernés	<p>Améliorer la sensibilisation et la visibilité moyennant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. accueil conjoint des réunions du CCEURO 2. communication 3. ateliers 4. activités de jumelage 5. renforcement des capacités pour aider les décideurs à envisager sérieusement d'utiliser les normes Codex comme base de leurs législations nationales 	Les parties prenantes et les décideurs intéressés sont plus conscients de l'importance du Codex
		4.2 Aider les États Membres à tenir compte des normes Codex dans leur législation nationale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assistance technique pour la mise en place d'une législation et le renforcement des capacités 2. Communication sur des normes Codex par le biais de: <ol style="list-style-type: none"> 1. ateliers 2. jumelages 	Législation nationale fondée sur des normes Codex

	PROJET	PROJET	PROJET	PROJET
Lien avec le Plan stratégique général	Objectifs stratégiques du CCEURO	Actions	Résultat	Indicateurs
Objectif 1: Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et naissants relatifs aux aliments.	Objectif 5: Élaborer et/ou revoir les normes et autres textes du Codex en tenant compte des intérêts régionaux	5.1 Identifier des produits alimentaires spécifiques intéressant la région qui exigent l'élaboration de normes;	Identification par: 1. retombées d'ateliers, d'interviews, d'activités de jumelage, de questionnaires 2. Point permanent de l'ordre du jour du CCEURO	Aperçu des produits alimentaires spécifiques intéressant la région qui exigent l'élaboration de normes. Nombre de normes régionales élaborées pour des produits intéressant la région
		5.2 Soumettre toutes les propositions de nouvelles normes de produit du Codex intéressant la région et d'autres questions au CCEURO pour examen, avant leur présentation à la Commission en temps utile.	Propositions de nouvelles normes de produit du Codex intéressant la région et d'autres questions au secrétariat du pays hôte du CCEURO pour distribution	Nombre de propositions de nouvelles normes Codex soumises